

**BUDGET PRIMITIF DE LA VILLE DE TOULOUSE POUR 2015 - BUDGET PRINCIPAL -
BUDGETS ANNEXES DU THEATRE ET DE L'ORCHESTRE DU CAPITOLE ET DES
POMPES FUNEBRES**
15-220

FINANCES -

Mesdames, Messieurs,

Le budget primitif d'une collectivité est l'acte majeur par lequel sont prévues les dépenses et les recettes de l'année, permettant la mise en œuvre des politiques publiques décidées par la municipalité.

Le débat d'orientations budgétaires qui s'est déroulé le 6 mars dernier a permis de poser le cadre d'élaboration du budget primitif 2015, caractérisé par une diminution sans précédent des dotations de l'État et par une dégradation de l'ensemble des indicateurs financiers de la collectivité à l'issue de la précédente mandature.

La période qui s'ouvre est celle d'une contrainte financière extrême pour l'ensemble des collectivités locales. La Ville de Toulouse l'aborde sans aucune réserve d'autofinancement ou d'excédent pour amortir la chute des concours financiers de l'État (- 12 M€ entre 2014 et 2015 et - 221 M€ en cumulé à l'horizon 2020). La collectivité doit, en outre, supporter l'impact d'un endettement récent, qui va faire peser, dans les années à venir, des charges conséquentes en termes d'intérêts financiers et de capital à rembourser.

Les choix opérés sous la précédente mandature auront ainsi des conséquences durables sur les équilibres financiers de la collectivité. Le rétablissement de l'autofinancement est un impératif pour maintenir un niveau d'investissement à la hauteur des besoins des Toulousains en services publics performants.

Le débat d'orientations budgétaires, outre la constatation de la dégradation de l'ensemble des indicateurs financiers de la collectivité, a mis en évidence d'importantes sur-estimations de recettes et sous-estimations de dépenses qui ont caractérisé le budget primitif 2014, totalisant près de 26 M€ soit davantage que l'épargne affichée à ce moment là (22 M€). Ce budget primitif 2014 n'étant pas un point de comparaison valable, le projet de budget primitif pour 2015 sera mis en perspective avec le budget supplémentaire 2014.

Ainsi, la stratégie de recherche d'économies extrêmement ambitieuse qui a été engagée dès le début de la mandature permet de présenter un projet de budget primitif 2015 dont les dépenses de fonctionnement sont quasi stables (+ 0,3%) par rapport au budget supplémentaire 2014. **Hors frais financiers, les dépenses de fonctionnement s'établissent à 619 M€ et sont en baisse de 0,5 M€ (soit - 0,1%) par rapport à l'exercice 2014.** Conjuguée à la mobilisation de nouvelles recettes détaillées dans le rapport ci-joint, cette maîtrise des dépenses permet de rétablir l'épargne brute à 40 M€ et l'épargne nette à 25 M€

Les dépenses d'investissement hors remboursements des emprunts en capital s'établissent à 162 M€, proches du niveau du BP 2014 (166 M€). Elles sont financées à hauteur de 23 % par l'épargne nette, contre 5 % au moment du budget supplémentaire 2014.

Le rapport ci-joint détaille la stratégie financière proposée pour la période 2015 – 2020, présente les grands équilibres du projet de budget primitif 2015 et affiche, dans une partie dédiée aux politiques publiques, les priorités affirmées par la municipalité.

Le budget de la Ville de Toulouse, après adoption du budget primitif 2015 se présente ainsi :

Budget Principal – crédits réels en €

	Dépenses	Recettes	Écart
Investissement	177 484 513	137 023 820	- 40 460 693
Fonctionnement	621 970 241	662 430 934	40 460 693
TOTAL	799 454 754	799 454 754	0

Concernant les services à comptabilité distincte, le BP 2015 se présente de la manière suivante :

Budgets annexes – crédits réels en €

	Dépenses	Recettes	Écart
Théâtre et orchestre du Capitole	36 418 810	36 418 810	0
Pompes funèbres	3 202 000	3 202 000	0
TOTAL	39 620 810	39 620 810	0

Je vous propose de bien vouloir :

- adopter le budget primitif 2015 tel qu'il vous a été communiqué,
- fixer le montant du produit de la fiscalité directe à 250 800 000 € le vote des taux d'imposition faisant l'objet d'une délibération spécifique lors du présent conseil municipal.
- vous prononcer favorablement sur les autorisations de programme et notamment la création de 9 nouvelles pour : 51,9 M€ Le montant total des autorisations de programme en cours s'élève à 367 M€, conformément à la liste annexée au présent budget.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir discuté les divers chapitres du budget et ses annexes budgétaires, entendu la présentation du rapport de Monsieur le Maire et les explications de vote,

DECIDE :

Article 1 : Est approuvé le budget primitif de la Ville de Toulouse pour l'exercice 2015 ainsi que ses annexes budgétaires tel qu'il vous a été diffusé.

Le montant du produit de la fiscalité directe est fixé à 250 800 000 € le vote des taux d'imposition faisant l'objet d'une délibération spécifique lors du présent conseil municipal.

Les autorisations de programme en cours s'élèvent à un montant total de 367 070 853 € conformément à l'annexe budgétaire intitulée « Situation des autorisations de programme et crédits de paiement – BP 2015 ». Les nouvelles autorisations de programme créées à l'occasion du présent budget sont les suivantes :

- "Cartoucherie - Création groupe scolaire et équipement petite enfance" pour 16 M€;
- "Espace Mémoire Montaudran" pour 9,6 M€;
- "Plan de déploiement de la vidéosurveillance" pour 7,5 M€;
- "Plan de résorption des bâtiments modulaires dans les écoles" pour 5,75 M€;
- "Plan numérique dans les écoles" pour 2,75 M€;
- "Groupe scolaire Bénézet - Réhabilitation" pour 2 M€;
- "Maternelle Jules Julien - Réhabilitation" pour 1,3 M€;
- "Marché Victor Hugo - Réhabilitation" pour 5 M€;
- "Eglise de la Daurade - Restauration" pour 1,95 M€

Ce budget est adopté sans vote formel, par chapitre, selon la maquette budgétaire M14 par nature pour le budget principal.

Le **budget principal** pour l'exercice 2015 est arrêté aux résultats suivants :

Opérations réelles

Recettes	799 454 754 €
Dépenses	799 454 754 €

Opérations d'ordre

Recettes	52 341 775 €
Dépenses	52 341 775 €

Le **budget annexe du Théâtre et de l'Orchestre du Capitole** pour l'exercice 2015 est arrêté aux résultats suivants :

Opérations réelles

Recettes	36 418 810 €
Dépenses	36 418 810 €

Opérations d'ordre

Recettes	404 800 €
Dépenses	404 800 €

Le **budget annexe des Pompes Funèbres** pour l'exercice 2015 est arrêté aux résultats suivants :

Opérations réelles

Recettes	3 202 000 €
Dépenses	3 202 000 €

Opérations d'ordre

Recettes	29 270 €
Dépenses	29 270 €

Article 2 : Monsieur le Maire est autorisé à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre du présent budget.

Délibération du Conseil Municipal
publiée par affichage en Mairie le 13/04/2015
reçue à la Préfecture le 14/04/2015
publiée au RAA le

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES
POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE,
Pour le Maire,**

L'Adjoint Délégué

Sacha BRIAND